

Commune de LESCHES
Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
Canton de Lagny-sur-Marne



ARRETE MUNICIPAL N°2025-42

PORTANT sur L'AUTORISATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DE CAMIONS DE + 9T POUR UN DEMENAGEMENT

Le maire de la commune de Lesches,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police de la circulation et du stationnement du Maire,

Vu les articles R 411-8 et R 411-25 du code de la route,

Considérant que l'autorité municipale fixe la réglementation de stationnement et de circulation sur les voies communales ;

Considérant la demande de dérogation pour la circulation d'un camion de transport de plus de 9 tonnes par l'entreprise PEGASE DEMENAGEMENT, dans le cadre d'un déménagement au 54 avenue Charles de Gaulle 77450 LESCHES,

Considérant l'interdiction de circulation au plus de 9 tonnes,

ARRETE

Article 1 La circulation du véhicule dont le poids total en charge est supérieur à 9 tonnes est autorisée le **20 janvier 2026**.

Article 2 Cette autorisation est accordée à la société PEGASE DEMENAGEMENT, **13 rue Voltaire, 17430 TONNAY**, pour le camion de transport immatriculé :

- **EV-187-GA**

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ESBLY,
- ARD de Meaux/Villenoy 1 rue des Raguins 77124 VILLENAY,
- Société PEGASE DEMENAGEMENT ; pegase-demenagement@outlook.com

Fait à Lesches, le 4 Novembre 2025

Le Maire, Christine GIBERT.

